



LA FDE 62 S'ENGAGE DURABLEMENT AUPRÈS DES COMMUNES ET DES EPCI

Les réunions d'arrondissements, auxquelles vous avez été nombreux à participer, ont été l'occasion de réaffirmer nos engagements.

Ainsi, la FDE 62 accompagnera durablement les communes et les EPCI dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale et nos Conseillers en Énergie sont à leur disposition pour les y aider.

Nous avons choisi d'intervenir financièrement là où nous sommes légitimes, c'est-à-dire là où les actions que nous aidons permettent d'éviter des extensions et des renforcements de réseaux électriques.

Nous avons choisi d'accompagner essentiellement deux domaines qui s'inscrivent parfaitement dans les orientations de la loi « Transition Énergétique » :

● **La rénovation de l'Éclairage Public** : c'est probablement le chantier de la décennie pour les collectivités locales car il génère des économies très importantes, des réductions de puissances significatives sur les réseaux et une forte contribution à la baisse des consommations.

● **La rénovation des bâtiments publics** : nous soutenons les solutions les plus innovantes (rénovation Bâtiment Basse Consommation).

Notre plan d'actions est en plein développement et j'ai pu noter, au cours des réunions d'arrondissements, votre adhésion à notre démarche.

Nous continuerons à soutenir, sur ces deux domaines d'intervention, les projets innovants que vous souhaiteriez expérimenter.

Aujourd'hui, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les collectivités, nous proposons un accompagnement financier équitable qui vous permet de vous « engager » et de « faire ».

Enfin, dans le cadre de notre groupement de commandes Électricité, nous avons exigé de notre fournisseur (EDF) une action soutenue afin de veiller à la bonne optimisation de nos points de consommation.

Voilà, chers Maires et Présidents, quelle est notre volonté constante, cohérente et durable.

ÉDITO



Michel Sergent

Président de la FDE 62

Le bon réflexe : avant tout projet, contactez la FDE 62

PLUS QUE JAMAIS À VOS CÔTÉS !

Entre le 12 et 29 septembre, la FDE 62 venait une nouvelle fois à votre rencontre pour une série de six réunions d'arrondissements près de chez vous. La FDE 62, qui fête cette année son vingtième anniversaire, 20 ans au service des communes, poursuit son développement pour garantir au Pas-de-Calais des réseaux d'énergie électricité et gaz de qualité. Le Président Michel Sergent et toute l'équipe de la FDE 62 se sont déplacés pour faire le point sur le contrôle des concessionnaires, présenter ce qui a changé, les nouveautés, notamment parmi les nombreuses subventions, et répondre à toutes les questions. Pour bien sûr mieux vous aider, mieux vous conseiller. Les réunions d'arrondissement rassemblent chaque année toujours plus de participants ; cette année, pas moins de 676 participants représentant 404 communes et 11 intercommunalités ont assisté à nos présentations et participé à nos échanges. « La FDE, c'est formidable ! », ce n'est pas nous qui le disons, mais vous. En l'occurrence, un élu témoignant dans une des vidéos présentées lors de ces soirées d'informations et de partage.

RÉDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Depuis vingt ans, la FDE 62 assure au Pas-de-Calais des réseaux d'énergie électricité et gaz de qualité. Le contrôle des concessionnaires est sa mission de base. Un travail essentiel car la qualité de la fourniture et la disponibilité de l'énergie garantissent le développement économique des territoires, la création d'emplois et le bien-être des habitants. Aujourd'hui, la qualité de la tenue de tension dans le Pas-de-Calais est excellente. Le temps de coupure et l'objectif partagé avec Enedis (ex ERDF) est de le ramener à 50 minutes en moyenne par habitant et par an contre 64 actuellement. Il existe encore des disparités entre les territoires aussi la résorption de la fracture territoriale est un de ses objectifs

majeurs. L'objectif à l'horizon 2020 est qu'aucun consommateur ne subisse plus de 3 h de coupure dans l'année.

DES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES

La FDE 62 se bat auprès des concessionnaires pour obtenir les investissements indispensables à l'amélioration de la qualité de fourniture de l'énergie pour l'ensemble du département. Toutefois, si la réactivité et l'efficacité des femmes et des hommes sur le terrain n'est pas en cause, le volume des investissements sur le réseau peut en revanche varier en fonction des priorités d'Enedis (ex ERDF). C'est un enjeu crucial que la FDE 62 défend très activement.



« Il faut toujours se battre, ne rien lâcher. La FDE prend de bonnes initiatives pour défendre les communes, et pas seulement les grandes. C'est pour cela que leurs réunions sont bien suivies ! »

Jacques Delattre
Maire de Elnes
1 000 habitants

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS

Augmentation des aides pour les lanternes et les mâts dans le cadre des subventions SEVE pour rénover l'éclairage public, nouveaux forfaits

pour les mâts autonomes, augmentation des subventions pour les systèmes de chauffage, nouveaux plafonds pour les pompes à chaleur, élargis-

sement des aides aux radiateurs, création d'aides pour la rénovation BBC des bâtiments... Cette année encore, la FDE 62 a présenté les récentes



évolutions de ses aides techniques et financières. Ces aides qui sont destinées autant aux petites qu'aux grandes collectivités peuvent vous faire gagner beaucoup d'argent et économiser beaucoup d'énergie.

100 000 000 € DE SUBVENTIONS

En 20 ans d'existence, la FDE 62 a collecté 112 millions d'euros de redevances dont 90 % (plus de 100 millions d'euros) ont été reversés aux communes sous forme d'aides et de subventions.

Elle continuera à aider les collectivités rurales et urbaines dans leurs projets de Maîtrise de l'énergie pour leur permettre de réduire leurs consommations énergétiques, les puissances souscrites et limiter les investissements d'Enedis (ex ERDF).

« Je suis bien au courant de ce qui se passe à la FDE 62 et je vois souvent le conseiller en énergie partagé, mais j'ai encore appris des choses ce soir (NDLR réunion d'Aire-sur-La-Lys). Notamment sur les subventions pour le remplacement des radiateurs radiants, sur l'aide pour la régulation des chaufferies. Deux infos très intéressantes pour la commune. »

Guy Cousin

Responsable Bâtiment Éclairage Public
Longuenesse
11 500 habitants



« Dans cette période de disette, je suis friand, comme tous les élus, d'économies. C'est donc intéressant de savoir jusqu'à quel point la FDE peut nous aider dans ce domaine. Ce soir, j'ai été particulièrement intéressé par les marchés qui vont être passés avec ENEDIS et les baisses de tarification pour les éclairages publics, les bâtiments. Ou encore les subventions pour certains équipements comme les chaudières. »

Bernard Izzik

Maire de Racquinghem
2 348 habitants

CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS

La FDE 62 est d'abord un apporteur de conseils aux collectivités. **Le Conseiller en Énergie** est le vecteur privilégié. Technicien spécialisé en économie d'énergie, il intervient à la demande des collectivités pour réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux, analyser les factures sur trois ans, établir un plan d'actions qui intègre les différentes aides mobilisables, et accompagner les élus dans la mise en œuvre du

projet. Le coût de cette mission varie de 400 à 1 000 € (200 € par jour).

EN MILIEU RURAL ET URBAIN

Ce service intéresse bien sûr les communes rurales. Il constitue un apport d'ingénierie qui peut intéresser également les collectivités urbaines qui ne disposent pas toujours des compétences nécessaires à l'élaboration d'une stratégie énergétique.



« Pour les communes, et surtout les communes qui ne bénéficient pas de services techniques avec des compétences à la clé, la FDE apporte des solutions clé en main. » **Christian Wacsin**

Conseiller municipal de Rumagen
1 800 habitants

Retrouvez les informations présentées aux réunions d'arrondissements et les coordonnées de vos interlocuteurs de la FDE 62 sur www.fde62.fr

LES TERRITOIRES EXPÉRIMENTENT LE CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Trois territoires sont engagés dans le dispositif du Conseiller en Énergie Partagé de la FDE 62. Ce partage d'ingénierie leur permet de mettre en œuvre des actions efficaces de maîtrise de l'énergie dans leur patrimoine.

Le « Conseiller en Énergie Partagé » (CEP) est un dispositif qui permet à plusieurs communes de partager un Conseiller en Énergie. Celui-ci est mis à leur disposition pendant 3 ans par la FDE 62, dans le cadre d'un Plan Climat Territorial. Depuis le lancement des CEP par la FDE 62 en 2013, trois territoires se sont impliqués : le Pays du Ternois, la Communauté de Communes de l'Atrébatie, le Pays de Saint Omer. Trois agents de la FDE 62 y ont été délocalisés. Dans un premier temps, le CEP prend connaissance du territoire, visite l'ensemble du patrimoine, échange avec les élus et les services techniques pour détecter les besoins, analyse les facturations. Dans un deuxième temps, il contribue à l'élaboration de la stratégie du territoire en définissant des

objectifs tenant compte de la qualité du patrimoine et les ambitions des élus. Enfin, il accompagne les communes dans la mise en œuvre de leurs actions de Maîtrise de l'Énergie. Le CEP coûte 1 € par habitant par an. Afin de maintenir un service de qualité, pour un coût de 1€ par habitant par an, dans les zones rurales, la FDE 62 contribue à hauteur de 0,67€ par habitant par an.

Aujourd'hui, trois nouvelles collectivités ont décidé de se lancer, le Sud Artois, le Pays de la Lys Romane, le Pays du Boulonnais. Quatre Conseillers en Énergie Partagés pourraient être proposés prochainement à ces territoires.

En savoir plus ? Contactez francois.broly@fde62.fr
03 21 51 80 34 - 06 30 78 04 75

2 questions à Freddy Bloquet, Maire de Siracourt

Pourquoi avoir choisi le CEP ?

Nous avons pris conscience de l'état des consommations énergétiques et donc des dépenses liées à l'exploitation de notre patrimoine communal. Ces factures pèsent de plus en plus sur le budget communal. Par ailleurs, nous manquons d'ingénierie au sein de la commune pour nous lancer dans des programmes ambitieux de rénovation.

Que vous apporte ce service ?

Le bilan des consommations et des dépenses sur 3 ans de notre patrimoine communal et la proposition d'un plan d'actions, nous ont permis de comprendre que le gisement d'économies d'énergie reposait sur le bâtiment mairie / école. Nous avons lancé une étude énergétique



sur ce bâtiment et obtenu différents scénarios avec un reste à charge différent pour la commune. Le travail du CEP a été indispensable pour permettre d'optimiser techniquement mais aussi financièrement les projets.

NOVEMBRE

INSCRIVEZ-VOUS AU PROCHAIN GROUPEMENT GAZ

Les prix du gaz étant au plus bas, la FDE 62 anticipe le lancement du prochain groupement de commandes gaz sur les tarifs 2018. Nous vous adressons les documents à nous retourner au plus vite pour y adhérer.

DÉCEMBRE

ENVOYEZ VOS DOSSIERS EN COURS

À partir de 2017, la FDE62 met en place une nouvelle procédure : pour bénéficier de ses subventions et conseils, il faudra désormais solliciter la FDE 62 avant le lancement des projets. **Vous pouvez régulariser les dossiers en cours** jusqu'à la fin de l'année.

« FIN DE JOURNÉES D'ACTUALITÉ » SUR LE THÈME RÉNOVATION BASSE CONSOMMATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Pour tout savoir sur la rénovation BBC, 4 ateliers de la FDE 62 avec le cd2e (Création Développement des Éco-Entreprises).

Rendez-vous de 17h30 à 20h00 :

- Lundi 12 décembre à Chellers, Salle Polyvalente
- Mercredi 13 décembre à Wizernes, Salle Émile Zola
- Mercredi 14 décembre à Labourse, Salle polyvalente
- Jeudi 15 décembre à Saint-Étienne-Au-Mont, Salle de la Cachaine

LES NOUVELLES ADRESSES @ DE LA FDE 62

Afin de faciliter les échanges, vos interlocuteurs de la FDE 62 changent d'adresse mail. Pour envoyer un mail, il suffit d'indiquer l'adresse sous cette forme : prénom.nom@fde62.fr



40 avenue Jean Mermoz CS 70255 62005 DAINVILLE Cedex Tél. : 03 21 51 09 40 Fax. : 03 21 51 11 08

Retrouvez nos informations sur www.fde62.fr